

LES INTERPRETES A MONTREAL SOUS LE RÉGIME FRANCAIS

Nous n'en doutons pas, le nombre des interprètes, à Montréal, sous le régime français fut beaucoup plus grand que celui que nous établissons dans le présent article, lequel ne doit être considéré que comme la base d'une étude future plus élaborée.

Sans parler des religieux et de leurs aides, les rapports entre les Français et les indigènes au XVII^e siècle furent nécessairement fréquents, en sorte que peu de gens n'apprirent pas les rudiments de quelques langues sauvages. Plus encore tous ceux qui se livraient au négoce de la fourrure, ou à l'industrie du voiturage par eau ne pouvaient ignorer l'anglais ou le hollandais, s'ils descendaient du côté de la Nouvelle-Hollande ou de la Nouvelle-Angleterre.

Cet état de chose dura d'autant plus que les naturels du Canada ne parlaient guère d'autres langues que la leur. Le savant suédois Pierre Kalm, qui traversa le Canada en 1749, en fournit une raison plus ou moins acceptable : " Les sauvages, dit-il, étant trop fiers pour s'exprimer dans une autre langue que la leur, les Français sont bien obligés de devenir bi-lingues." On peut imaginer au surplus que la langue française étant trop compliquée, trop nuancée pour des primitifs, ceux-ci n'étaient pas en état de l'acquérir.

Quoi qu'il en soit, auprès des autorités militaires comme auprès des autorités civiles, il y eut toujours, à Montréal, avant 1760, des gens capables de traduire les langues étrangères en français et de ces gens nous allons dire un mot.

Charles Le Moyne—1646. La vie de ce colon, père de la plus illustre des familles canadiennes, est tellement connue qu'il nous suffira de rappeler quelques dates.

Né à Dieppe, en Normandie, en 1624, Le Moyne passa en la Nouvelle-France dans sa jeunesse. Il vécut d'abord aux Trois-Rivières, puis fut mandé à Ville-Marie, en 1646, pour y servir d'interprète. Le 28 mai 1654, il épousait Catherine Thierry, fille adoptive d'Antoine Primot, et originaire de Rouen. Le Moyne rendit de grands services à la

colonie naissante et il se signala en plusieurs circonstances, par sa bravoure.

Lorsqu'il cessa d'être interprète officiel, ce Normand avisé devint négociant et comme il consacra au commerce des aptitudes innées et une volonté opiniâtre, la fortune dut lui sourire.

Cet excellent colon a fourni les plus valeureux Canadiens dont s'enorgueillit notre histoire.

Charles Le Moyne s'éteignit à Montréal en février 1685, âgé de 61 ans.

Thomas Godefroy de Normanville—1648. Arrivé au pays sous l'administration de Champlain, il resta en la Nouvelle-France, lorsque le fondateur de Québec fut forcé de quitter le pays, en 1629, durant l'occupation temporaire du pays par les Anglais.

Ayant vécu plusieurs années chez les sauvages, le sieur de Normanville possédait bien diverses langues des naturels du pays et il est fort possible qu'il ait eu un moment l'idée de se fixer à Montréal et d'y prendre une terre. En tout cas, voici un épisode de sa vie, raconté par Faillon qui nous montre M. de Normanville agissant, à Montréal, en qualité d'interprète :

“Le 18 mai 1648, des Iroquois, qui remplissaient deux canots, ayant traversé le fleuve Saint-Laurent à la vue des colons, allèrent mettre pied à terre dans l'île; et sans faire paraître aucune appréhension, sept ou huit d'entre eux tirèrent droit au Fort, sous prétexte d'un pourparler. M. de Maisonneuve fait aussitôt avancer quelques soldats pour les reconnaître; et dès que ces barbares les ont aperçus, ils font halte et demandent, par signes, à parlementer. Incontinent on leur envoie deux interprètes, Normanville et Charles Le Moyne, qui s'avancent un peu vers eux; et en même temps, trois des Iroquois se détachent des autres, vont les joindre, comme pour leur parler. “Nous n'avons point de guerre avec les Français, disent-ils en les abordant; nous n'en voulons qu'aux Algonquins; ceux-là seulement sont nos ennemis; oublions le passé et renouons la paix entre nous plus fortement que jamais.” Le Moyne et Normanville charmés de cette déclaration, les assurèrent réciproquement de la sincérité de leurs sentiments et du désir qu'avaient les Fran-

çais de vivre avec eux comme avec des frères. Les trois Iroquois dont nous parlons s'étaient ainsi approchés sans armes, afin de mieux tromper les Français. Par cette marque de confiance, Normanville, voulant leur donner, de son côté, le même témoignage, s'avance vers le gros des Iroquois, n'ayant qu'une demi-pique en main, par manière de contenance. Mais Le Moyne, qui se doutait de la fourberie de ces barbares, lui crie aussitôt : " Ne vous avancez pas ainsi vers ces traîtres." L'autre, trop confiant envers les Iroquois, à cause de sa tendre affection pour eux, quoique par la suite ils l'aient fait cruellement mourir, ne laissa pas d'aller vers eux. Enfin, comme l'avait craint LeMoyne, lorsque Normanville fut arrivé près des Iroquois, ils se mirent à l'envelopper insensiblement, et avec tant de ruse que, dès qu'il s'aperçut de l'embuscade où il était tombé, il ne lui fut plus possible de se dégager de leurs mains.

" LeMoyne, indigné d'une si lâche et si noire perfidie, couche alors en joue les trois de ces barbares qui se trouvaient auprès de lui, et leur dit qu'il tuera le premier qui osera branler, à moins que Normanville ne revienne. L'un des trois demande aussitôt à LeMoyne qu'il lui permette d'aller le ramener, et, sur la réponse affirmative, il s'éloigne. Mais cet homme ne revenant pas, LeMoyne contraignit les deux autres à marcher devant lui, et les conduisit au Fort (Dollier de Casson, 1647-1648. Cependant M. de Maisonneuve, informé de cette trahison, se transporte, avec quelques soldats, au lieu du pourparler, et fait entendre à Normanville qu'il tâche de s'évader la nuit suivante; son intention était, après que celui-ci serait revenu au Fort, d'envoyer les deux Iroquois... Ce pourparler étant donc ainsi rompu, chacun se retira. Durant la nuit, les Iroquois détenus au Fort entrèrent en conversation avec les Français et demandèrent ce qu'était devenu un des leurs qui avait été pris l'automne précédent. L'interprète, ne voulant pas déclarer qu'il avait péri par le feu des sauvages alliés, s'efforça d'éluder la demande; mais les Iroquois insistant, il leur répartit : " Et vous, dites-nous donc ce que sont devenus le P. Jogues et un Français qui étaient allés confidemment dans votre pays, sous la foi publique ?" Plus rusés qu'ils ne paraissaient l'être, ces Iroquois changèrent alors eux-

mêmes de discours: " Parlons de choses bonnes, répliqua l'un d'eux; vous verrez bientôt à vos portes les plus anciens et les plus considérables de notre pays demander la paix aux Français; et ils amèneront avec eux quelques Hollandais pour marque de leur sincérité parfaite."

" Malgré l'avis que lui avait fait donner M. de Maisonneuve, Normanville ne revint point au Fort durant la nuit, soit qu'il n'en eût pas l'occasion favorable, soit qu'il crût être obligé de garder parole à ces barbares, qui faisaient profession de n'en avoir point. Mais les Iroquois l'ayant ramené eux-mêmes le lendemain, M. de Maisonneuve jugea à propos de mettre en liberté les deux otages et les rendit aux Iroquois (1)."

Thomas de Normanville fut tué par les Iroquois, aux Trois-Rivières, le 19 août 1652, en même temps que le gouverneur de l'endroit, M. Du Plessis.

Dans notre liste des colons de Montréal, parue dans le *Bulletin* de 1927, au no 85, p. 180, nous avons gratifié cet interprète du prénom de Louis, mais nous aurions dû mettre Thomas.

Le nom de Louis Godefroy de Normanville doit cependant rester dans notre liste; toutefois, il faudrait le reporter à 1655, alors que Louis, neveu de feu Thomas, et âgé de seize ans, comparait à Montréal dans un acte du tabellion Jean de Saint-Père en date du 12 décembre 1655.

Ce nom additionnel devrait porter le numéro 359a.

Gilles Trottier (1655-1658) — Parmi les captifs ramenés à Montréal par les Iroquois, en 1655, se trouvaient Mlles Macart, Michel Messier et Gilles Trottier, interprète de Ville-Marie.

Au commencement de février 1658, Gilles Trottier mourut, âgé de 30 ans, et il laissa à l'église par testament, tout ce qu'il avait de biens en Canada (Faillon, H. C. F., II, p. 239 et III, p. 23).

De l'avis de feu Léandre Lamontagne, qui consacra plusieurs années à scruter les documents au sujet de l'origine des colons de la Nouvelle-France, l'interprète Gilles était fils de Jules Trottier et de Catherine Loyseau, des Trois-Ri-

(1) Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, II. pp. 79-81.

vières, et il avait dû venir en la Nouvelle-France avec ses parents, avant 1649.

Ajoutons, qu'en 1659, et il devait en être de même auparavant, un interprète était payé 100 livres ou francs par an, à Ville-Marie. Nous devons ce renseignement à M. O. Lapalice qui l'a recueilli dans les archives de la fabrique Notre-Dame de Montréal.

François Dumas (1666) — Né en 1636, il fut interprète des Iroquois, plutôt dans la région de Québec. Venu probablement au pays avec sa femme, Marguerite Faye, il vécut dans l'île d'Orléans, à partir de 1669.

Nous ne lui voyons aucun lien de parenté avec cet autre François Dumas, qui, en 1666, était âgé de 18 ans et à l'emploi de Nicolas Godé, comme tailleur de pierre.

Jean Quenet (1676) — Originaire de Rouen, il épouse, à Montréal, Étienne Heurtebise, en 1675 et convole en 1718 avec Françoise Cuillerier, veuve de Joseph Trottier des Ruisseaux, seigneur de l'île Perrot.

Quenet servit d'interprète, au tribunal de Montréal, le 14 octobre 1676. Maître chapelier de profession, il devint inspecteur du castor pour la compagnie Oudiette qui possédait un droit sur certaines fourrures jusqu'en 1700. Par la suite, Quenet fut promu contrôleur des fermes du roi, dans le gouvernement de Montréal.

Une langue de terre qui s'avance dans le lac Saint-Louis, non loin du village de la Pointe-Claire, a longtemps porté le nom de Pointe-à-Quenet. Nous en avons parlé au sujet de la légende des *soldats fantômes*, parue dans le *Bulletin* de 1927, p. 454.

Couc dit Lalleur (1677) — Originaire de Cognac, il était soldat lorsqu'il épousa une Algonquienne, aux Trois-Rivières, en 1657. Couc apprit les langues sauvages assez tôt, puisqu'il fut interprète aux Trois-Rivières vers 1650. A Montréal, il figure en cette qualité, dans un procès qui occupa le tribunal, le 16 août 1677. Ses enfants vécurent plus avec les aborigènes qu'avec les Français. Deux de ses fils Louis et Michel épousèrent des sauvagesses.

On dit que Nicolas Montour, qui fut seigneur de la Pointe-du-lac, descendait de Couc. Cependant, on ne peut oublier qu'il y avait jadis à Yamachiche et à la Pointe-du-

lac une famille Delpée qui portait aussi le surnom de Montour.

René Cuillerier dit Leveillé (1686) — Né en 1640, à Verron, diocèse d'Angers; il arriva en 1659, engagé pour les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Fait prisonnier par les Iroquois en octobre 1661, en compagnie de plusieurs autres que les barbares tuèrent ou brûlèrent sur place, à Saint-Lambert, Cuillerier fut conduit au village des Onneyouts. Il allait périr sur le bûcher, lorsqu'une Sauvagesse le sauva en l'adoptant. Dix-neuf mois plus tard, Cuillerier prit la fuite et, à travers mille dangers, parvint au fort Orange (Albany) puis à Manhatte (New York). Partant de là en canot, et suivant le littoral, il atteignit le golfe Saint-Laurent. Ensuite, il remonta le fleuve et arriva à Montréal, après un voyage de plusieurs semaines et aussi rempli d'imprévu qu'on peut l'imaginer.

Au mois d'avril 1665, Cuillerier épousait Marie Lucault, puis en 1670, il allait s'établir à Lachine où il construisit en 1675, un magasin fortifié qui porta le nom de fort Cuillerier.

En 1686, Cuillerier fit partie de l'expédition organisée par Henri de Tonty dans le but de parcourir la vallée du Mississipi et de retrouver les restes de Cavelier de La Salle. Il mourut à Lachine vers 1713.

L'abbé Faillon et après lui l'hon. Désiré Girouard ont consacré d'éloquents pages à ce colon dont l'un des descendants, portant le nom de Beaubien, a l'honneur de figurer au nombre des fondateurs de Chicago.

Jacques-Roch La Marque (1686-1688) — Né en 1642, il apparaît dans les documents de Montréal dès l'année 1667. Le 6 février 1668, il épouse à Montréal, Marie Pournain, veuve de Jacques Testard de la Forest.

La Marque fut marchand traiteur et servit d'interprète durant les années ci-dessus indiquées. Il décéda au mois d'août 1705.

André David dit Lajeunesse (1688) — Il est nommé interprète le 31 janvier 1688 dans le procès d'un sauvage qui résidait "au fort de la montagne". Nous n'avons aucun renseignement sur ce colon.

Jean Legras (1677-1705) — Natif de la ville de Caën, il épousa à Montréal, le 8 novembre 1677, Marie-Geneviève Mallet, fille d'un des fameux *Argoulets* de Verdun, localité sise entre Lachine et Montréal. Legras se livra au commerce avec les sauvages, il apprit leur langue et servit d'interprète en diverses circonstances. Au nombre des gendres de Legras, les annales retiennent les noms de Charles de Launay, de Nicolas Guillet de Chaumont et de Jean-François Hertel.

Jean Legras mourut à Montréal en mars 1715.

Charles de Launay (1689) — Né à Québec en 1648, il devint orphelin en bas âge, car son père fut tué par les Iroquois en 1654. De Launay fut sans doute coureur de bois dès sa jeunesse et en 1688 il s'était établi à Montréal. L'année suivante, il est prié d'agir comme interprète. Le 12 décembre 1695, il épousait à Montréal, Marie-Anne Legras. En 1709 de Launay était devenu marchand tanneur, rue Saint-Paul, et c'est chez lui que le célèbre explorateur Daniel de Greysolon, sieur Dulhut, passa les dernières années de son existence.

On sait que Dulhut légua tous ses biens à la famille de Launay, à l'exclusion de ses parents de France et de son frère Claude de Greysolon de la Tourette.

Charles de Launay s'éteignit à Montréal, le 25 février 1737, âgé de 97 ans, déclare l'acte de sépulture, mais nous savons par l'acte de naissance du défunt, qu'il n'avait en réalité, que 89 ans.

Cybar Courault, sieur de la Côte. Né en 1643, originaire d'Angoulême, il semble être venu au pays avec sa femme Marie-Françoise Goupil. Après avoir vécu à Québec (1672) il alla s'établir à Lachine en 1677. Il mourut entre 1694 et 1697. Sa femme Françoise Goupil épousa Julien Bloys, en secondes noces, le 11 août 1704.

Françoise Goupil (1702) — Étant veuve du sieur Courault La Côte, elle fut nommée interprète d'office, dans le curieux procès qu'une Iroquoise intenta le 21 février 1702 et dont nous avons donné les détails dans le *Bulletin* de 1920, pp. 299 et 310.

François Michauville (1703) — Fils de Jean Michel dit Michau et Michauville, il fut baptisé à Québec, le 21 fé-

vrier 1674. Ses parents allèrent demeurer à Cataracoui en 1677, puis revinrent s'établir à Lachine. Lors du massacre de 1689, le père de François et son frère Pierre furent brûlés par les Iroquois.

Le 9 avril 1703, comparait devant le notaire Rimbault, François Michauville, interprète de langue iroquoise, de présent à Montréal. Il signe, d'une belle écriture, une obligation en faveur de Charles de Couagne, marchand.

Robert Poitiers du Buisson (1706-1716) — Il apparaît dans les registres des audiences de 1706, comme faisant à Montréal les fonctions de contrôleur de la marine, mais l'année suivante, il est dit "commis au contrôle de la marine et âgé de 25 ans." Robert Poitiers épouse Marie-Charlotte, fille du négociant Bertrand Arnaud, le 16 août 1707 et, en 1715, nous le voyons agir comme interprète de langues flamande et anglaise.

A la date du 3 mars 1722, Mgr Tanguay a relevé trace de sa présence à l'île Saint-Jean en Acadie.

La famille Poitiers du Buisson, était à Québec en 1672, à Sorel en 1673, ensuite en la Nouvelle-Angleterre, où plusieurs enfants naquirent qui ne furent baptisés que lorsque des prêtres catholiques visitèrent la famille pour ne pas donner l'éveil. Ces Poitiers revinrent habiter Montréal en 1699.

Robert, le sujet de cette notice, était né à Staten Island le 14 décembre 1682 et ne put être baptisé qu'en juin 1683 par un père jésuite du Maryland.

Louis Maray de la Chauvignerie (1708-1719) — Originaire de Saintes, il épouse à Montréal, le 24 janvier 1701, Catherine Joly, née à Québec en 1677, puis, en 1713, Catherine Dagnau Douville.

Un de ses fils Michel qui épousa Marie-Joséphé Rimbault en 1740, fut également interprète.

Thomas de Joncaire (1708-1722) — Né en 1670 et originaire de la Provence, il épousa à Montréal, le 1er mars 1706, Madeleine Le Gay de Beaulieu. Dans un document judiciaire du 3 février 1708, il est dit officier et interprète et il demeurait rue Saint-Paul, côté sud, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Saint-Dizier.

Cet officier qui n'eut jamais plus que le grade de lieutenant dans l'armée, passa une partie de sa vie dans les postes

éloignés. Ce doit être lui qui était commandant au fort de Niagara en 1730. (*B. R. H.*, 1916, p. 261).

Dans un acte d'Adhémar, daté du 24 août 1738. Thomas de Joncaire, "lieutenant pour le service du roi," âgé de 68 ans et qui "était sur son départ pour les pays d'en haut" règle avec sa femme Madeleine Le Gay, la succession de leur fils Louis Romain de Joncaire, sieur de Chabert, cadet à l'aiguillette, dans la compagnie de M. de Noyelle et qui avait été tué dans "la guerre des Renards" en 1735. Suivant le désir du défunt, ses hardes seront données à son frère François-Marie de Joncaire, sieur de Beaulieu. Mais comme celui-ci était absent, ce sont les notaires Le Pallieur et Adhémar qui acceptent les effets pour les remettre au légataire, lorsqu'il se présentera. Thomas de Joncaire mourut avant 1751, nous ne savons où.

Est-ce lui qui aurait été interprète à Québec le 2 novembre 1748, lorsque le gouverneur de la Galissonnière eut une conférence avec les chefs Iroquois? (*B. R. H.*, 1916, p. 347). A cette époque, il aurait eu 78 ans, si Tanguay donne la date exacte de sa naissance.

Quoi qu'il en soit, sa veuve ne décède qu'en 1771, à Repentigny où elle vivait depuis au moins sept ans, ainsi que nous le constatons par un acte de Coron, dressé en 1764.

Joseph Poupart (1714) — Interprète de langue anglaise. Il naquit à Contrecoeur, en 1684, mais alla demeurer avec ses parents à Hill Water, près d'Orange, dans la Nouvelle-Angleterre, entre 1684 et 1708.

Joseph Poupart épousa en premières noces, Marie Perrier, puis il convola avec Catherine Juillet, veuve de Jacques Hussey, natif de la Nouvelle-Angleterre.

Jean Lalande (1714) — Interprète de langue anglaise et flamande. Il avait épousé Elisabeth Perrin, née ou élevée en la Nouvelle-Angleterre et qui fut baptisée à l'âge de 17 ans, étant déjà mariée. (Voir Tanguay, *Dictionnaire*, I, 339 et 493; aussi, *A travers les registres*, p. 105).

J.-B. Morisseau (1720) — Né en 1684, marié à Montréal en 1713, à Suzanne Petit, il fut "interprète du roi, en langue iroquoise" (Voir *B. R. H.*, 1926, p. 592, no 55).

J.-B. Réaume (1725) — Né à Montréal en 1705. Un acte de Raimbault du 25 mai 1725, nous informe qu'alors, Réaume était "interprète du roi à la Baie des Sokis."

Le sieur Réaume épousa à la Pointe-Claire; 1°. le 5 avril 1731, Marie-Louise; 2°. le 31 août 1733, Marie-Anne Chamailard.

Maurice Ménard (1735) — Le 30 août 1735, Maurice Ménard, interprète, engage des gens à Montréal, pour aller à Missilimakinac.

Ce Ménard nous paraît être né aux Trois-Rivières, en 1644, et il aurait épousé une demoiselle Couc-Lefebvre, probablement dans l'Ouest et de la parenté de l'interprète Couc, ci-avant nommé. Il vécut une partie de sa vie à Michillimakinac où il fut l'interprète attitré.

En 1735, il aurait eu 71 ans.

Pierre Gamelin-Maugras (1743) — Le 30 mai 1743, voulant reconnaître de longs et précieux services, le gouverneur Charles de Beauharnois nomme, par ordonnance, le sieur Maugras, négociant, pour lui servir d'interprète en différentes langues sauvages.

Pourvu de cette qualité, "le sieur Maugras n'aura aucun salaire, mais il jouira de tous les honneurs, droits, prérogatives et exemptions attachés à sa charge (1)."

Pierre Gamelin, qui ajouta à son nom celui de sa mère, naquit en 1697. Il épousa, à Montréal, en 1735, Marie Clémence Dufros de la Jemmerays et mourut le 2 juillet 1757.

Une de ses filles épousa Jean-Clément de Sabrevois de Bleury et une autre J. Boucher de la Broquerie.

François Ménard (1753) — Le notaire Hodiesne, le 24 juin 1753, nous fournit ce détail: "François Ménard, interprète des langues étrangères, demeurant ordinairement au Sault-au-Récollet... étant obligé, suivant les ordres de Sa Majesté, de partir actuellement pour les païs d'en haut..." Il avait épousé le 13 août 1736, Marie-Charlotte Ménard et vécut à Montréal jusqu'en 1745, puis, au Sault-au-Récollet et à Saint-Vincent-de-Paul.

Louis Hector Piot de Langloiserie (1754-1756) — Né à Montréal le 3 avril 1695. Il paraît avoir vécu un assez long temps en la Nouvelle-Angleterre. Le 17 juin 1726, la légis-

(1) Massicotte, *Arrêts, Edits, Ordonnances*, &c, p. 104.

lature de New-York lui accordait le privilège exclusif de la pêche aux marsouins pendant dix ans (*B. R. H.*, 1918, p. 171).

C'est probablement le premier montréalais, sinon le premier Canadien français qui obtint un privilège industriel de nos voisins d'Amérique.

Un acte de Danré de Blanzv, du 8 juillet 1743, nous apprend qu'alors, Louis-Hector était l'époux d'Éster Bridge. Sans doute, il s'était marié en la Nouvelle-Angleterre.

En 1756, il était à Montréal et ce fut ce Piot de Langloiserie qui servit d'interprète au cours du long et extraordinaire procès de Stobo et de Van Braam, les fameux otages du fort Nécessité où George Washington avait dû capituler devant Coulon de Villiers.

Louis Daveluy dit Larose (1756-58) — Fils de Jean-Paul Daveluy et de Marie-Françoise French, il fut baptisé à Montréal, le 16 août 1730.

Ayant appris l'anglais de sa mère, probablement, il fut interprète en cette langue, notamment dans le procès que subirent à Montréal, le 23 mai 1757, deux saxons, nommés Ball et Aguesson (Hogson ?)

A la fin du 18^e siècle la traite avec les nations sauvages prit un essor tel qu'il fallut établir des comptoirs en diverses parties du continent. A ces comptoirs se forma une langue curieuse, le *Chinook*.

D'après Joseph Tassé, auteur des *Canadiens de l'Ouest* (11,285) le dialecte *Chinook* fut un patois commercial, "en grande partie composé de mots français *sauvagisés*. Il avait été inventé par nos voyageurs, et les traiteurs canadiens, anglais, écossais et sauvages le parlèrent couramment dans l'Ouest," jusqu'au XIX^e siècle (1).

Par ce détail, en marge de notre article, nous fermons cette première nomenclature des interprètes qui figurent dans les archives judiciaires de Montréal, avant 1760.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Le *Chinook* était analogue à ce *Pidgin English* qui de nos jours est parlé en Chine, par les commerçants et les Orientaux.